

2023

Gemeng Bous



Infos 01/2023

30.01.2023



Commune de Bous

Rapport conseil communal

Séance publique du 15 décembre 2022

Présences :	Carlo Kütten	bourgmestre
	Netty Simon-Kill	échevine
	Joé Beissel	échevin
	Jos Johanns	conseiller
	Pierre Braun	conseiller
	Antonio Da Costa Araujo	conseiller
	Bernd Zimmer	conseiller
	Bernard Heinesch	secrétaire
Absents:	Patricia Gonzalez conseiller (non-excusee)	

1) Nomination définitive d'un fonctionnaire

Le conseil communal a procédé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents à la nomination définitive de M. Jeff Barthel comme fonctionnaire dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 01 mars 2022.

2) Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2022

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2022.

3) Déclarations de recettes

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres diverses déclarations de recette.

4) Droit de préemption

Le conseil communal a renoncé à l'unanimité des membres présents au droit de préemption sur une parcelle de jardin sise à Bous au lieu-dit « Bous ».

1) Endgültige Ernennung eines Gemeindebeamten

Der Gemeinderat hat, unter Ausschluss der Öffentlichkeit, mit den Stimmen der anwesenden Mitgliedern die endgültige Ernennung von Herrn Jeff Barthel zum Beamten der Besoldungsgruppe A, Gehaltsgruppe A2, mit Wirkung zum 1. März 2022 beschlossen.

2) Genehmigung des Sitzungsberichtes vom 24^{ten} November 2022

Der Bericht der Gemeinderatssitzung vom 24^{ten} November 2022 wurde mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder angenommen.

3) Einnahmeerklärungen

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder verschiedene Einnahmeerklärungen.

4) Vorkaufsrecht

Der Gemeinderat entscheidet mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder auf das Vorkaufsrecht auf eine Garten-Parzelle gelegen in Bous zu verzichten.

5) Budget rectifié 2022 et Budget 2023

a) Le conseil communal a arrêté à l'unanimité des membres présents le budget rectifié de l'exercice 2022 tel qu'il a été proposé par le collège échevinal à savoir

<i>Service ordinaire</i>		<i>Service extraordinaire</i>	
Recettes	6.861.119,78.-	Recettes	2.768.350,00.-
Dépenses	5.414.585,00.-	Dépenses	6.499.445,28.-
Boni	1.446.537,78.-	Mali	3.731.095,28.-
Boni 2021	10.135.405,54.-		
Boni 2022	7.850.845,04.-		

b) Le conseil communal a arrêté avec 5 voix pour et 2 abstentions le budget de l'exercice 2023 tel qu'il a été proposé par le collège échevinal à savoir

<i>Service ordinaire</i>		<i>Service extraordinaire</i>	
Recettes	7.126.854,58.-	Recettes	3.413.059,88.-
Dépenses	6.756.455,00.-	Dépenses	10.097.943,42.-
Boni	370.399,58.-	Mali	6.684.883,54.-
Boni 2022	7.850.845,04.-		
Boni 2023	1.536.361,08.-		

6) Convention transactionnelle avec compromis de vente

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention transactionnelle avec compromis de vente relative à trois parcelles sises à Assel aux lieux-dits « Bréil » et « Assel », acquisition laquelle est effectuée pour des raisons d'utilité publique à savoir la renaturation de l'Aalbach à Assel.

7) Devis supplémentaire

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents un devis supplémentaire du bureau d'études Micha Bunusevac à hauteur de 135.000.-€, TVA et honoraires compris, relatif au réaménagement du cours d'eau « Asselbaach » entre la rue de Luxembourg et la rue Stänzenger à Assel.

5) Berichtigter Haushalt 2022 und Haushalt 2023

a) Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder den berichtigten Haushalt 2022 so wie er vom Schöffenrat vorgestellt wurde

b) Der Gemeinderat genehmigt mit 5 Stimmen für bei 2 Enthaltungen den Haushalt 2023 so wie er vom Schöffenrat ausgearbeitet wurde

6) Vergleich und Kaufvorvertrag

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder einen Vergleich mit Kaufvorvertrag betreffend drei in Assel gelegene Grundstücke; « Bréil » und « Assel », Erwerb, welcher aus Gründen des Gemeindewohls erfolgt, nämlich die Renaturierung der Aalbach in Assel.

6) Zusätzlicher Kostenvoranschlag

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder einen zusätzlichen Kostenvoranschlag des Planungsbüros Micha Bunusevac in Höhe von 135.000.-€, inkl. MwSt und Honoraren, für die Änderung des Wasserlaufs « Asselbaach » zwischen der rue de Luxembourg und der rue Stänzenger in Assel.

8) Zone protégée d'intérêt national

Le conseil communal a arrêté à l'unanimité des membres présents un avis relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de corridor écologique la zone « Scheierbiert/ Maachergrouf ».

9) Programme directeur d'aménagement du territoire

Le conseil communal a arrêté à l'unanimité des membres présents un avis relatif au programme directeur d'aménagement du territoire 2023, programme lequel a été établi par le Ministère de l'Energie et de l'aménagement du territoire.

10. a) Explications du collège échevinal

Le conseil communal a pris note des explications du collège échevinal relatives

- à une demande d'acquisition d'une emprise de terrain sise à Assel dans la rue Heisburgerhof et avise la prédite demande négativement. Le contrat de bail actuel avec le demandeur est à prolonger.

10. b) Interpellations de conseillers

Le conseil communal a pris note d'une interpellation d'un conseiller relative

- à des travaux effectués à Erpeldange-Scheuerberg au lieu-dit « am Komp » et demande au service technique de se renseigner sur la nature des travaux.

8) Schutzgebiet von nationalem Interesse

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder eine Stellungnahme betreffend den Vorentwurf der großherzoglichen Verordnung, auf Grund welcher die Zone « Scheierbiert / Maachergrouf » zum Schutzgebiet von nationalem Interesse in Form eines Naturschutzgebietes und ökologischen Korridors erklärt wird.

9) Nationales Raumentwicklungsprogramm

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder eine Stellungnahme betreffend das nationale Raumentwicklungsprogramm 2023, wie es vom Ministerium für Energie und Raumentwicklung festgelegt wurde.

10. a) Erklärungen durch den Schöffenrat

Der Gemeinderat nimmt Kenntnis der Erklärungen des Schöffenrates betreffend

- ein Gesuch zum Erwerb eines Grundstückes in Assel in der rue Heisburgerhof, welches abgelehnt wurde. Der laufende Mietvertrag mit dem Antragsteller soll verlängert werden.

10. b) Interpellationen der Gemeinderäte

Der Gemeinderat nimmt Kenntnis der Interpellation eines Gemeinderates betreffend

- Arbeiten in Erpeldange-Scheuerberg « am Komp » und bittet den technischen Dienst sich nach der Natur der Arbeiten zu erkundigen.



COMMUNE DE BOUS – AVIS AU PUBLIC

Aménagement communal et urbanisme

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de la commune de Bous du 27 octobre 2022, portant adoption d'un projet d'aménagement particulier relatif à la construction d'une maison unifamiliale sur des fonds sis à Erpeldange, commune de Bous, au lieu-dit « Scheierbiert » a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 décembre 2022, réf. N° 19478/87C.

Le projet d'aménagement particulier prémentionné devient obligatoire trois jours après la présente publication et prend dès lors la désignation de plan d'aménagement particulier.

En application de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le projet visé ci-dessus est à la disposition du public à la maison communale, où tous les intéressés en pourront prendre connaissance pendant les heures de bureau.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation contre la décision de la Ministre de l'Intérieur peut être introduit par ministère d'un avocat à la Cour devant les juridictions de l'ordre administratif dans un délai de trois mois à partir de l'affichage de la présente

Bous, le 24 janvier 2023,
Le collège échevinal



Commune de Bous - Avis au public

Nouvelle fixation des tarifs de vente du bois de chauffage

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 24 novembre 2022 portant nouvelle fixation des tarifs relatifs à la vente de bois de chauffage a été approuvée par décision de Madame la Ministre de l'Intérieur du 14 décembre 2022, réf. N° 840xdd192/as.

A partir de la date de la présente, la délibération prémentionnée est à la disposition du public à la maison communale de et à Bous – 20, rte de Luxembourg aux heures usuelles d'ouverture.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours en annulation contre la décision du conseil communal du 24 novembre 2022 peut être introduit par ministère d'un avocat à la Cour devant les juridictions de l'ordre administratif dans un délai de trois mois à partir de l'affichage de la présente.

Bous, le 24 janvier 2023
Le collège échevinal,



Faire des économies d'énergie, c'est facile

Économiser de l'énergie, c'est participer à un effort collectif national. Dans un contexte géopolitique tendu, c'est à nous tous d'agir. Grâce à Enovos et son programme d'efficacité énergétique enoprimes, nous mettons gratuitement à la disposition de nos citoyens des kits d'économie d'énergie.

En effet, Enovos, avec son programme d'efficacité énergétique enoprimes, est partenaire de notre commune pour vous aider à économiser de l'énergie : venez donc chercher votre kit d'économie d'énergie à l'Administration

communale **du 13/02/2023 au 31/03/2023** ! Grâce à ce kit, vous pourrez économiser jusqu'à 59 m³ d'eau, 3 706 kWh de consommation d'énergie et 329 kg de CO₂ chaque année. Vous trouverez dans votre boîte aux lettres un bon pour votre kit d'économie d'énergie. Remplissez-le, venez chercher votre kit et économisez de l'énergie.

Vous souhaitez économiser encore plus d'énergie ? Renseignez-vous sur enoprimes, un programme qui vous soutient financièrement dans vos travaux de rénovation (enoprimes.lu). Et grâce aux conseils d'Enovos, nous avons tous le pouvoir de faire des économies d'énergie. Rejoignez le mouvement sur lets-save-energy.lu.

Energiesparen leicht gemacht



Energie zu sparen bedeutet, an einer gemeinsamen nationalen Mission mitzuwirken. Angesichts der angespannten geopolitischen Lage ist Handeln von uns allen gefragt. Dank Enovos und seinem Energieeffizienzprogramm enoprimes stellen wir den Bürgern unserer Gemeinde gratis Energiespar-Sets zur Verfügung.

Enovos und enoprimes sind Partner unserer Gemeinde, um Ihnen beim Energiesparen zu helfen: Holen Sie Ihr Energiespar-Set bei der Gemeindeverwaltung **vom 13.02.2023 bis zum 31.03.2023** ab! Mit diesem Set können Sie jährlich bis zu 59 m³ Wasser, 3.706 kWh Energieverbrauch und 329 kg CO₂ sparen. In Ihrem

Briefkasten finden Sie ein Formular zur Abholung Ihres Energiespar-Sets. Füllen Sie dieses aus, holen Sie sich Ihr Set ab und sparen Sie Energie.

Sie möchten noch mehr Energie sparen? Informieren Sie sich über enoprimes, ein Programm, das Sie finanziell bei Ihren Renovierungsarbeiten unterstützt (enoprimes.lu). Und dank der Tipps von Enovos kann Jeder auch mit kleinen Handgriffen Energie sparen. Machen Sie mit auf lets-save-energy.lu



2022-2023

COURS DE LANGUES

LANGUAGE COURSES

Langue	Niveau	Référence	Dates	Fréquence	Horaires
Français	A.1.2.	LA-FR-487	21/2/23-13/7/23	mardi et jeudi	9.00-11.00
Luxembourgeois	A.1.1.	LA-LB-592	21/2/23-13/7/23	<i>Tuesdays and Thursdays</i>	17.30-19.30

LIEU / Place : **VERAINSHAUS 5, Montée de l'Eglise L-5530 Remich**

Pour votre inscription au cours de langues, veuillez envoyer les pièces ci-après à l'adresse mail suivante :

sophiedol@gmail.com

1. formulaire d'inscription complété (à télécharger sur www.oscr.lu) ;
2. avis de débit (copie du paiement) des frais d'inscription (204€ ; cours de 68 hres)/10€ (avec présentation du BON) **avec mention du nom complet et de la référence du cours ;**
3. le BON si vous payez 10€.

Tous les documents doivent être envoyés ensemble dans une mail sous peine de refus.

For inscription, please send the following documents to sophiedol@gmail.com :

1. completed registration form
2. copy of payment of the registration fee 204€ (course of 68h)/10€ (with presentation of the VOUCHER) **with mention of the full name and reference of the course.**
3. the VOUCHER if you pay 10€.

All documents must be sent together in one email, incomplete mails will be dismissed.

**Paiement à effectuer sur le compte no LU30 0141 0701 2121 0000 (CELLLULL) /
Payment to be made to account number LU30 0141 0701 2121 0000 (CELLLULL)
pour le compte de / in favour of Jardin des Possibles asbl**



Office Social Commun Remich (OSCR)
16-18, rue Macher L-5550 Remich
tél : 26660037 info@oscr.lu



jepeuxvoter.lu

Chers citoyens,

Avez-vous des sujets qui vous tiennent à cœur ? Voulez-vous initier des changements et faire entendre votre voix ? Votre opinion compte lors des prochaines élections communales du 11 juin 2023.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, il suffit de vous inscrire auprès du bureau de la population de votre commune ou en ligne via www.guichet.lu.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 17 avril 2023 à 17 heures.

Vous pouvez faire tous partie d'une société active et engagée: la nouvelle loi électorale permet à tous les résidents non-luxembourgeois de s'inscrire dès leur arrivée dans le pays !

Avec votre participation aux élections communales, vous vous engagez pour vous-même, pour vos proches et le vivre-ensemble de tous les citoyens de la commune.

Vous décidez le futur de votre commune. Rendez-vous le 11 juin 2023 !

Plus d'information concernant les conditions d'inscription pour les non-luxembourgeois et les élections en générale disponibles sur www.jepeuxvoter.lu .

Journée nationale de l'inscription le 18 mars 2023

Afin de permettre aux résidents non-luxembourgeois de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, notre guichet sera ouvert le **samedi, 18 mars 2023 de 9 :00 à 12 :00 heures**. Nous vous rappelons que les bureaux de l'administration communale sont également ouverts jusqu'à 19 :00 heures tous les mercredis.



ichkannwaehlen.lu

Liebe Mitbürger,

Gibt es Themen, die Ihnen am Herzen liegen? Möchten Sie Veränderungen anregen und Ihrer Stimme Gehör verschaffen? Ihre Meinung zählt bei den nächsten Kommunalwahlen am 11. Juni 2023.

Falls Sie noch nicht in die Wählerlisten eingetragen sind, können Sie dies beim Bürgeramt unserer Gemeinde oder online über www.guichet.lu machen.

Einschreibungen sind bis zum 17. April 2023 um 17 Uhr möglich.

Sie alle können Teil einer aktiven und engagierten Gesellschaft sein: das neue Wahlgesetz ermöglicht es allen nicht-luxemburgischen Einwohnern sich ab dem Datum ihrer Ankunft in Luxemburg auf die Wählerlisten einzuschreiben!

Mit Ihrer Teilnahme an den Kommunalwahlen engagieren Sie sich für sich selbst, für Ihre Angehörigen und für das Zusammenleben aller Bürger in unserer Gemeinde.

Wir alle entscheiden über die Zukunft unserer Gemeinde. Sehen wir uns daher am 11. Juni 2023!

Weitere Informationen zur Eintragung in die Wählerlisten für Nicht-Luxemburger und allgemein zu den Wahlen finden Sie unter www.ichkannwaehlen.lu .

Nationaler Tag der Einschreibung am 18 März 2023

Um es allen nicht-luxemburgischen Einwohnern zu ermöglichen sich in die Wählerlisten einzutragen, ist das Bürgeramt am **Samstag, den 18. März 2023 von 9:00 bis 12:00 Uhr** für Sie geöffnet. Wir weisen ebenso darauf hin, dass die Büros der Gemeindeverwaltung jeden Mittwoch bis 19:00 Uhr geöffnet sind.